



MAIRIE

PERMANENCE & PLAN DE SOLIDARITÉ COMMUNAL COVID-19 :

☎ 022 722 12 12
ou info@meinier.ch

(détails : www.meinier.ch)

TPG → Depuis le 1^{er} avril, les horaires sont réduits comme suit :

- **Ligne A** : passage aux horaires du **Dimanche**
- **Ligne 39** : passage aux horaires du **Samedi**

FERMETURES & ANNULATIONS jusqu'à nouvel avis (directives COVID-19) :

- **CONSEIL MUNICIPAL**
- **ECOLE ***
- **PARASCOLAIRE ***
- **PETITE ENFANCE ***
- **BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- **CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU**
- **BIBLI-O-BUS**
- **MANIFESTATIONS**
- **MARCHÉ de Meinier**
- **ENCOMBRANTS**
- **Dictée de Pierre**
- **Boîte à livres**

* Service minimum assuré selon les règles COVID-19.

Inscriptions parascolaires du GIAP Année scolaire 2020-2021

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) doit modifier la procédure d'inscription.

Les inscriptions sur site des 25 et 29 avril 2020 sont annulées et remplacées par une procédure en ligne.

Du 2 avril au 15 mai, dernier délai, les parents sont invités à se rendre sur le portail internet my.giap.ch en utilisant leur compte e-démarches de l'Etat de Genève, pour saisir leurs inscriptions (nouvelles inscriptions et renouvellements).

Les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches sont priées d'appeler le ☎ 022 304 57 70.

Pour plus d'informations : www.giap.ch

Producteurs alimentaires : **ERRATUM**

Dans le dernier Meinier infos, une erreur s'est glissée dans les horaires :

- **La boutique de La Touvière**, rte de Carre d'Aval 10, est ouverte 7 jours sur 7, mais **de 7h à 21h** (et non 24h./24) – www.touviere.ch/boutique.

Sortie des aînés **REPORTÉE**

La sortie des aînés initialement prévue ce printemps est **REPORTÉE** à cause du risque sanitaire actuel (COVID-19). Les aînés seront informés de la suite qui sera donnée.

Mérite meynite

Depuis 2017, Meinier manifeste sa reconnaissance aux meynites qui se sont distingués en leur décernant un « Mérite meynite ». Les Autorités souhaitent ainsi récompenser des citoyennes ou citoyens, sociétés, associations ou groupements qui contribuent positivement à la vie de la Commune ainsi qu'à son rayonnement et qui se sont particulièrement distingués notamment dans les **domaines sportif, culturel, économique ou social**.

Tous les détails (règlement, inscription, proclamation) sont sur notre site internet : <https://www.meinier.ch/administration/formulaires-documents/merite-meynite>

Le délai de dépôt des candidatures est fixé au 1^{er} novembre 2020.



Pages 2 & 3 : Règles à respecter en campagne

+ 1 Tulipe pour la VIE + Info sur les Déchets

Voir au VERSO

Rappel des règles à respecter en campagne

En cette période marquée par les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, nombreux sont les promeneurs qui profitent de la campagne genevoise pour prendre l'air et pique-niquer. Au vu de l'augmentation des incivilités relevées dans les cultures et dans les milieux naturels, le Conseil d'Etat invite les Genevois-es à faire preuve de civisme en respectant tout particulièrement l'espace rural et les sites naturels du canton.

Pour rappel, les promeneurs doivent respecter les règles suivantes :

- **Gardez vos distances (2m).** Tout rassemblement de plus de 5 personnes est interdit, y compris dans le cadre d'une promenade.
- **Restez sur les chemins et les sentiers balisés**, ne pénétrez pas dans les champs, les vignes, les prés, les pâturages ou les surfaces de promotion de la biodiversité et ne provoquez pas de dégâts aux cultures.
- **Respectez la tranquillité de la nature**, veuillez à ne pas déranger la faune ou endommager la flore, ne faites pas de feux en forêt – ils sont formellement interdits en dehors des sites aménagés.
- **Les chiens** doivent impérativement rester sur les chemins : gardez les chiens en laisse, et tout particulièrement dans les zones cultivées et en forêt (période de naissance pour la faune sauvage).

➔ La pénétration et la défécation des canidés sur les terres cultivées ou affectées à l'élevage du bétail, ainsi que des comportements de poursuite ou d'agression envers les petits ruminants et la volaille, sont régulièrement annoncées au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi qu'à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

La loi pose clairement l'interdiction à ceux qui ne sont pas des ayants droits de pénétrer ou de laisser pénétrer un animal de compagnie sur tout terrain affecté à la production agricole ou à la promotion de la biodiversité, quelle que soit sa forme. Les contrevenants sont passibles d'une amende administrative jusqu'à Fr. 60'000.-.

- **Respectez les indications et panneaux**, notamment les règles qui s'appliquent aux réserves naturelles.
- **Ne laissez aucun déchet** derrière vous.

Merci d'adopter une conduite respectueuse visant à ménager, en cette période sensible, la nature et sa biodiversité ainsi que la production agricole du canton.

Le Conseil d'Etat a décidé que des contrôles seraient effectués par la police cantonale pour faire respecter les mesures sanitaires en vigueur, à l'instar de ce qui est d'ores et déjà fait en milieu urbain.

Pour en savoir plus sur les comportements à adopter : www.sbv-usp.ch/fr/dechets-sauvages

GARDE DES RECOLTES

Par ailleurs, comme indiqué dans notre Meinier infos début mars, les communes de la région de la Seymaz vont engager prochainement un « garde des récoltes », qui sera amené à patrouiller dans cette zone, pour inciter les promeneurs au respect de l'environnement et verbaliser les contrevenants.

Merci de faire preuve de civisme en respectant ces règles, le patrimoine agricole et l'environnement en général.



1 TULIPE POUR LA VIE

402 communes solidaires et fleuries

En octobre 2019, mois international consacré à la sensibilisation au cancer du sein, 402 communes suisses se sont mobilisées pour planter des centaines de milliers de bulbes de vie, en participant à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par **L'aiMant Rose**.

Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique. En Suisse, le cancer du sein est la 1^{ère} cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans, 1 femme sur 8 en est victime.

L'aiMant Rose et ses bénévoles s'engagent au quotidien à via des actions fédératrices.

Le printemps est là et nos tulipes sont apparues devant la Mairie. ➔

L'aiMant Rose, Ch. de la Cherminche 9, 1801 Le Mont-Pèlerin.



Information concernant l'élimination des déchets

Les communes et leurs prestataires mettent tout en œuvre pour assurer la continuité du ramassage des ordures ménagères et autres.

TRI ET ÉCOPOINTS

Les écopoints restent ouverts et les ménages sont priés de continuer à trier leurs déchets comme à l'accoutumée, afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères incinérables. **Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier doivent être placés dans les ordures ménagères.**

ENCOMBRANTS

Les collectes des déchets encombrants ne sont plus assurées. La population est priée de les garder à domicile le temps que la crise soit passée. En cas de nécessité, elle peut les apporter aux espaces de récupération (ESREC). Les dépôts sauvages d'encombrants sont interdits et passibles de sanctions.

MESURES D'HYGIÈNE POUR LES FOYERS CONTAMINÉS OU EN QUARANTAINE

Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent **renoncer au tri usuel des déchets de cuisine, du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères.**

Les masques, mouchoirs, articles hygiéniques et serviettes en papier utilisés dans des foyers en quarantaine ou contaminés doivent être placés dans de petits sacs en plastique immédiatement après avoir été utilisés.

Ces sacs doivent ensuite être fermés et jetés avec les ordures ménagères. En aucun cas, les mouchoirs et serviettes en papier potentiellement contaminés ne doivent être jetés avec d'autres déchets.

ESREC

Les espaces de récupération (ESREC) restent ouverts. Cependant, trois personnes seulement peuvent y entrer simultanément, ce qui occasionne des files d'attente importantes. Il est donc demandé de ne s'y rendre qu'en cas de stricte nécessité. Les déchets non périssables ou propres doivent être entreposés à domicile dans toute la mesure du possible.

L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure strictement interdite.

ADAPTATION DES COLLECTES DES AUTRES CATÉGORIES DE DÉCHETS

Pour préserver les ressources humaines nécessaires à la collecte des déchets tout au long de cette crise, des adaptations des collectes des autres déchets pourront être prises par la commune et son prestataire.

ET SURTOUT...

... comme lors de toute activité à l'extérieur, n'oubliez pas de garder vos distances et de vous laver les mains soigneusement à l'eau savonneuse ou avec une solution hydroalcoolique.

Merci de votre précieuse collaboration !

COVID-19 : Rappel des sites d'information

☒ **ATTENTION aux escroqueries !**

Voir au VERSO

COVID-19
CORONAVIRUS



HOTLINE Genève
7/7 de 10:00 à 22:00

0800 909 400



Cette-HOTLINE sert aussi pour un soutien psychologique, une écoute et des conseils.



Informations récentes et mises à jour :

- <https://ofsp-coronavirus.ch/>
- www.ch.ch/fr/coronavirus
- www.ge.ch/nouveau-coronavirus-covid-19-ex-2019-ncov

→ ATTENTION AUX ESCROQUERIES SUR INTERNET dans le cadre de cette pandémie :

Les corps de police cantonaux constatent une augmentation des cyber-phénomènes liés au COVID-19. De par leurs machinations, les criminels tentent délibérément d'exploiter les peurs et inquiétudes de la population. Plusieurs variantes d'escroquerie ont été observées :

- Envoi de faux emails estampillés de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ;
- Appels au nom de l'OFSP pour obtenir des informations personnelles ;
- Cartes interactives présentes sur des sites internet et montrant la propagation du virus – déclenchant des logiciels malveillants quand quelqu'un clique dessus ;
- Appels frauduleux de pseudos organisations caritatives faisant appel à des dons afin de développer un vaccin contre le COVID-19 ;
- Fausses boutiques en ligne proposant des produits médicaux en lien avec l'épidémie (masques respiratoires, etc.) contre paiement (l'argent est encaissé mais la marchandise ne sera jamais livrée) ;
- Recrutement de citoyens innocents en leur faisant miroiter des postes d'agents financiers – très bien rémunérés – au nom d'une société présumée ;
- Tentative d'extorsion de fonds par email, en menaçant les destinataires d'exposer leurs familles à une contamination au coronavirus en cas de non-paiement.

→ IMPÉRATIF :

- N'ouvrez pas les emails ou pièces jointes d'expéditeurs inconnus et ne cliquez pas sur les liens.
- Ne répondez pas à la demande des extorqueurs ni à leurs emails, qui sont la plupart du temps des spams (envois multiples automatiques).
- Installez un logiciel antivirus reconnu et gardez vos systèmes à jour.
- Ne laissez pas des inconnus vous mettre sous pression par téléphone. En cas de doute, mettez fin à la conversation.
- Ne fournissez jamais de mots de passe, d'accès aux données ou aux informations de compte par téléphone ou par email.
- N'effectuez des paiements anticipés auprès de boutiques en ligne que pour de petits montants. Les sommes plus importantes devraient être payées via un compte intermédiaire ou un compte en ligne en fiducie recommandé par les plateformes. Ou alors payer les marchandises à réception.
- Ne mettez jamais vos comptes bancaires à la disposition de tiers.

→ En cas de sinistre, contactez la police.